



MOBILITÉ

La Communauté urbaine va mettre en place 200 nouvelles bornes de recharges

Afin d'encourager l'usage des véhicules électriques et d'assurer un maillage équilibré du territoire en bornes de recharge, Le Havre Seine Métropole établit un schéma directeur sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et lance un AMIC (Appel à manifestation d'intérêt concurrentiel) pour la fourniture et l'exploitation de bornes.

PUBLIÉ LE
9 JUILLET 2021

Soutenir le développement du véhicule électrique

La Communauté urbaine soutient depuis plusieurs années le développement de

l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables en déployant des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

45 bornes ont progressivement été installées sur le territoire. Le nombre de charges est ainsi passé de 241 en 2014, à 4 098 en 2017 pour atteindre **11 129 en 2020**.



La France ambitionne de multiplier par 5 le nombre de ses bornes électriques d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif et réduire drastiquement nos émissions de CO2, les collectivités locales ont un rôle à jouer. C'est pourquoi nous souhaitons quadrupler notre offre de bornes de recharge sur tout le territoire de la Communauté urbaine dans les prochaines années. **Edouard PHILIPPE, Président de la Communauté urbaine et Maire du Havre.**

Un schéma directeur dédié

Pour accélérer ce développement, Le Havre Seine Métropole va mettre en place d'ici à l'automne un schéma directeur pour définir, en concertation avec les communes et les maîtres d'ouvrage, **la stratégie de déploiement des infrastructures de recharge pour les 10 prochaines années**. Une démarche qui permet également de bénéficier d'une prise en charge supplémentaire par ENEDIS des coûts de raccordement au réseau d'électricité.

Accompagner les initiatives privées

La Communauté urbaine lance un appel à manifestation d'intérêt concurrent pour sélectionner un opérateur proposant le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire. La publicité est lancée dès cet été.

L'offre des candidats devra porter sur le déploiement des bornes dans les 3 ans et leur exploitation dans les 10 ans.

Le Havre Seine Métropole prévoit ainsi l'implantation d'à minima 200 bornes (avec au moins une par commune), dont les premières sont attendues au premier trimestre 2022.